



Notre avocat a t'il fait une erreur selon vous?

Par ceroxon

Bonjour,

Nous avons dû prendre un avocat, des personnes avec lesquelles nous avons vécu de nombreuses années, nous demandant une somme importante à leur verser.

Nous avons reçu une assignation, et récemment l'avocat choisi à adresser des conclusions définitives, qui n'ont rien de définitif à priori.

Ces conclusions sont parfaites sur le descriptif relationnel, mais nous sommes très inquiets, car alors que nous avons fourni tous les relevés de compte et preuves justifiant que nous ne devions pas rien, mais peut-être 1/10 de la somme demandée, aucun argument n'a été donné par notre avocat sur le plan financier.

La partie adverse qui est à l'origine de l'assignation, a 4 mois pour répondre aux arguments totalement incomplets que nous avons fournis.

Aurons-nous la possibilité de répondre à nouveau, et surtout de compléter les données financières actuellement non présentées et joindre de nouvelles pièces, comme nous l'avait dit notre avocat, avant qu'il n'envoie ses conclusions ? Y aura-t-il bien plusieurs échanges ? A vous lire, avec nos remerciements.

Cordialement.

Par AGeorges

Bonsoir Ceroxon,

Les échanges éventuellement multiples faits entre les parties, et les audiences successives éventuelles constituent ce que l'on appelle la mise en état.

La remise de conclusions définitives indique, en principe, qu'un avocat n'a plus rien à ajouter. Mais cela peut dépendre de ce que fait l'adversaire ou si de nouveaux éléments ont été découverts.

Sauf erreur, quand le juge a reçu des conclusions définitives des deux parties, il fixe la date de l'ordonnance de clôture, et AVANT cette date, il est ENCORE possible d'intervenir.

Faites attention à ce que vous dites et faites. Votre avocat peut très bien avoir une stratégie qu'il ne vous a pas expliquée n'étant pas sûr du résultat. En connaissant les conclusions de la partie adverse, il peut, par exemple, trouver un moyen pour que vous ne payiez RIEN. Orienter la procédure vers le fait que vous accepteriez de payer 10% ne serait donc pas judicieux.

Cet AVIS est basé sur des hypothèses. Seul votre avocat sait, normalement !

Par yapasdequoi

Bonjour,

La plus grosse erreur qu'il a faite c'est de ne pas vous expliquer sa stratégie. Donc demandez lui.